



AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 69-2023-03-22-00001 du 22 mars 2023 la préfète du Rhône a décidé de soumettre à enquête publique pendant une durée de 32 jours du lundi 24 avril 2023 à 08H00 au jeudi 25 mai 2023 à 17h00 dans les formes prescrites par les articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-27 du code de l'environnement la révision et à l'élargissement du plan de prévention des risques naturels inondation (PPRNI) de la vallée de l'Azergues sur les communes de : Alix, Ambérieux, Anse, Bagnols, Belmont d'Azergues, Bully, Chambost Allières, Chamelet, Charnay, Chasselay, Châtillon d'Azergues, Chazay d'Azergues, Chénelette, Chessy les Mines, Civrieux d'Azergues, Claveisolles, Dardilly, Dième, Dommartin, Frontenas, Grandris, Lachassagne, Lamure sur Azergues, La Tour de Salvagny, Le Breuil, Légny, Lentilly, Létra, Les Chères, Limonest, Lissieu, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Marcy, Moiré, Morancé, Poule les Echarmeaux, Quincieux, Saint Appolinaire, Saint Clément sur Valsonne, Saint Cyr le Chatoux, Saint Germain Nuelles, Saint Jean des Vignes, Saint Just d'Avray, Saint Nizier d'Azergues, Saint Vérand, Sainte Paule, Sarcey, Ternand, Val d'Oingt, Valsonne et Vindry-sur-Turdine.

Le PPRNi analyse l'exposition des communes au risque inondation. Outil d'information pour les populations et les aménageurs, ce plan adapte la destination du foncier en fonction du niveau d'exposition aux risques et enjeux en présence. Il vaut servitude d'utilité publique.

Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires du Rhône, service planification aménagement et risques, 165 rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 LYON CEDEX 03 : ddt-risques@rhone.gouv.fr, autorité responsable du projet. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de cette autorité.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/pprni-vallee-azergues>, à compter de la date d'ouverture de l'enquête jusqu'à sa clôture.

Il est également consultable dans les mairies des communes susvisées aux horaires d'ouverture au public dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment la décision de l'autorité environnementale de non soumission à évaluation environnementale du plan, les arrêtés préfectoraux de prescription et de prolongation de la révision et de l'élargissement du PPRNI de la vallée de l'Azergues, la note de présentation du plan avec les cartes d'aléas, les cartes d'enjeux, le bilan de la concertation et de la consultation réglementaire.

Le Tribunal Administratif de Lyon a procédé à la constitution d'une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur Gérard GIRIN, ingénieur environnement.

Membres titulaires : Madame Karine BUFFAT-PIQUET, conseil en environnement, aménagement et urbanisme,
Monsieur Alain AVITABILE, consultant en urbanisme et aménagement.

Membre suppléant : Monsieur Pierre LAMY, hydrogéologue, expert eau environnement, industrie extractive.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, ouverts en mairies des communes susvisées aux dates et heures d'ouverture de celles-ci dans le strict respect des protocoles sanitaires mis en place.

Il pourra également formuler ses observations sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/pprni-vallee-azergues> et par courriel à l'adresse électronique : pprni-vallee-azergues@mail.registre-numerique.fr.

Il pourra adresser ses observations par courrier, à l'attention du Président de la commission d'enquête du PPRNi, à la mairie de Civrieux d'Azergues, siège de l'enquête. Elles sont tenues à disposition du public dans les meilleurs délais.

Un membre de la commission d'enquête sera présent dans chacune des mairies concernées aux dates suivantes pour recevoir les observations du public :

Jour	Lieu	Horaire
04/05/23	Châtillon d'Azergues	15h00 - 18h00
10/05/23	Lamure-sur-Azergues	14h00 - 16h00
15/05/23	Anse	14h00 - 17h00
25/05/23	Civrieux d'Azergues	14h00 - 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans l'ensemble des mairies susvisées ainsi qu'à la direction départementale des territoires du Rhône, service planification aménagement et risques, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site des services de l'Etat dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-et-Declarations-d-utilite-publique/Rapports-des-commissaires-enqueteurs/Annee-2023>

Au terme de cette enquête publique, le PPRNI de la vallée de l'Azergues, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral de la Préfète du Rhône.